

# 8 DÉCEMBRE 2022

## Élections professionnelles Fonction publique



Attention, ce document n'est pas un bulletin de vote !

*Voter CGT, c'est essentiel*

POUR DONNER AUX FUTUR-ES ELU-ES LES MOYENS DE DEFENDRE LES DROITS INDIVIDUELS **de toutes et tous les agent.es contractuel.les pour un meilleur service public**

- Réalisation d'un plan de titularisation et de déprécarisation massif à la hauteur des enjeux, y compris pour tous les « contrats aidés » et les contrats de projet ;
- Requalification des contrats de droit privé en contrats de droit public pour les personnels volontaires et parité des droits avec les contractuels de droit public, y compris sur le niveau des rémunérations ;
- Revalorisation annuelle, collectivement encadrée, de la rémunération ;
- Prime de précarité mensuelle de 10 % des salaires versés en CDD + indemnité de fin de contrat ;
- Amélioration des droits et des garanties collectives des contractuels : accès à la formation professionnelle et aux prépas concours, droit à l'action sociale et aux congés ;
- Accès pour toutes et tous à la Fonction publique sans condition de nationalité ;
- Gestion des CDI facilitant leur titularisation : construction de la rémunération et gestion du déroulement de carrière proches de ceux des titulaires.

# A LA CCP

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

*Je vote la CGT*

POUR DES REPRESENTANT-ES QUI INTERVIENDRONT **sur les questions qui me concernent**

- Licenciement pour inaptitude physique, insuffisance professionnelle ;
- Dans l'intérêt du service : les demandes de révision d'entretien professionnel ;
- En cas de refus de temps partiel, de télétravail, de formation professionnelle ;
- Les procédures disciplinaires ;
- Le droit syndical : obligation de consultation sur les décisions individuelles relatives au non-renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical.

**Et m'accompagnerons pour**

- Faire valoir mes droits en cas de licenciement ;
- Obtenir la révision de mon entretien professionnel ;
- Travailler à temps partiel si je le souhaite ;
- Obtenir mon droit à télétravailler dans de bonnes conditions ;
- Rendre effectif mon droit à la formation ;
- Me défendre en cas de procédure disciplinaire.

**LE JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022, UN SEUL TOUR DE SCRUTIN, CHAQUE VOIX COMPTE !**



[www.cgtservicespublics.fr](http://www.cgtservicespublics.fr)

